AIPPNE

Association Intercommunale pour la Protection et la Promotion de la Nature et de l'Environnement

La qualité de l'eau potable dans la CAMVS en question

La situation de l'eau potable distribuée:

En Juin 2017, Véolia joint aux factures d'eau envoyées aux clients le rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui signale un dépassement d'un seuil de déséthyl atrazine (ADET) classé C1, c'est-à-dire mineur et l'ARS l'attribue à un **dysfonctionnement de l'unité de traitement**.

L'AIPPNE compare avec les années précédentes et produit la courbe d'évolution des taux de cette substance suivante :

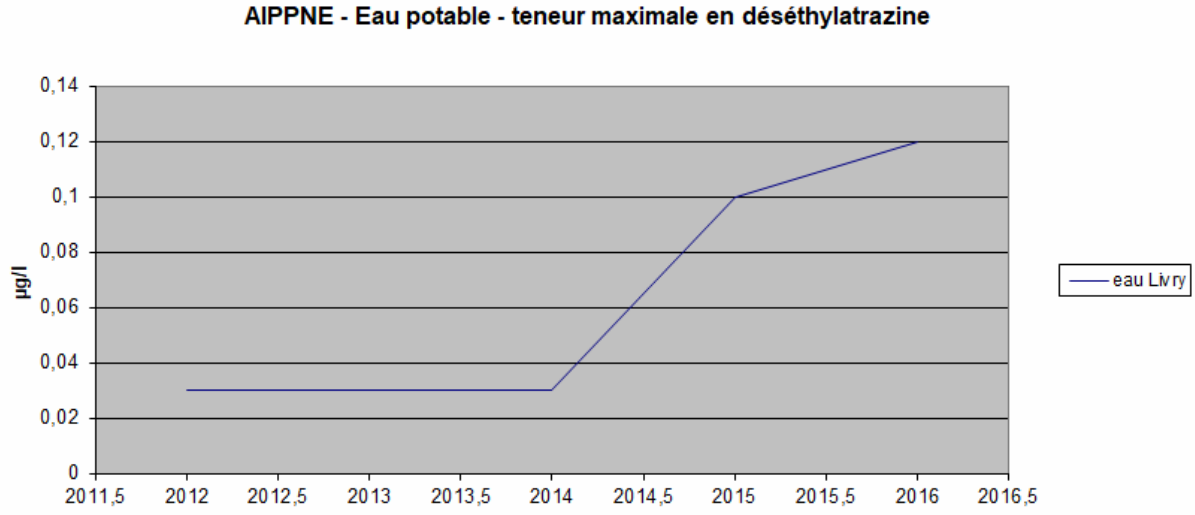

De cette courbe on peu conclure :

- Que les taux sont restés jusqu'à récemment à un niveau satisfaisant très faible de l'ordre de 0,03µg/l.
- Qu'il y a une brusque augmentation (facteur 3 quand même) en 2015 suivie en 2016 d'une augmentation de 20% de plus.

Cette évolution défavorable montre qu'en 2015 il y a un événement qui conduit à une dégradation brutale de la qualité de l'eau et que non seulement ce **dysfonctionnement n'a pas été corrigé, mais que la situation s'est aggravée** pour atteindre le niveau C1.

La situation de l'eau des rivières du réseau Aqui'Brie :

L'AIPPNE a rapproché les niveaux d'ADET de l'eau potable fournie par Veolia des valeurs mesurées régulièrement dans la rivière Almont par le réseau Aqui'Brie. Concernant l'ADET (qui est un produit de décomposition de l'Atrazine, interdit depuis 2003), voici ce qu'on

trouve dans le rapport Jarrier de 2015 page 34 (nous attendons avec impatience le rapport 2016):

« **Sa concentration a, à nouveau, dépassé 0,1 µg/l** entre mai et octobre 2014, et de façon encore plus marquée **entre juin et novembre 2015**. »

Nous sommes frappés par la similitude des niveaux de déséthyl atrazine entre l'eau des rivières et l'eau potable fournie au robinet. Quelle est la valeur ajoutée du producteur ? L'atrazine ayant été interdite en 2003, on pourrait s'attendre à ce que les taux des métabolites décomposés soient en baisse dans les eaux

Mais plus encore, en ce qui concerne l'Atrazine pure, c'est-à-dire non dégradée et donc répandue récemment, on lit dans le même rapport, même page :

« Mais on constate une légère augmentation des concentrations à partir du mois de juin. **Y a-t-il eu une utilisation d'atrazine sur le bassin, malgré son interdiction ? »**

Les spécialistes ont donc une suspicion d'utilisation frauduleuse d'un produit interdit car perturbateur endocrinien et cancérogène, ce qui est un délit qui met en danger la vie d'autrui. Il ne semble pas y avoir eu d'écho, ni au Ministère de la Santé ni au Ministère de l'Agriculture, ni dans l'administration en général.

En résumé,

- les taux de polluants dans l'eau potable augmentent brutalement sans que l'on arrive à savoir s'il s'agit d'un dysfonctionnement du processus de traitement ou une augmentation de la pollution à la source ou une combinaison des deux. Malgré cela, il n'y a pas de prise de position sur la consommation d'eau potable et on ne voit pas d'action de retour à la normale.
- Il y a une forte suspicion que des épandages illégaux de pesticides sont effectués sur le plateau agricole Briard. A notre connaissance, il n'y a pas de suite donnée par les pouvoirs publics.
- Nous avons proposé une réunion avec l'ARS et Véolia, mais il n'y a pas de réponse de la première et le second est injoignable. Hors micro, Véolia soutien qu'il n'est pas de sa responsabilité de filtrer les polluants de l'eau potable. A 4,5€ le m3, les consommateurs apprécieront d'avoir le même niveau de pollution de pesticides que l'eau des rivières.
- Nous sommes au milieu d'un des bassins agricoles les plus importants d'Europe conjugué à une des plus fortes concentrations de population. Il est donc vital de surveiller avec une extrême attention (ce qui est fait) les pollutions de l'eau de ruissellement et de la nappe de Champigny et de prendre les mesures indispensables en conséquence (ce qui semble poser problème).
- Pourra t'on mener en 2024 les épreuves olympiques dans la Seine ?

Pour fixer les idées :

- le champ captant de Livry produit 1 million de m3 pour alimenter l'agglomération melunaise et les communes environnantes jusqu'à Mormant.
- l'Atrazine est un pesticide interdit en France depuis 2003 car perturbateur endocrinien (risque de microcéphalie) et cancérogène (cancer de la prostate et du sein) (source Wikipedia). Une fois épandu, il se décompose et un produit majeur de décomposition est le déséthyl atrazine. C'est lui qui est dosé dans l'eau potable.
- Autres polluants pesticide (dosages à déterminer dans l'eau potable, probablement faible) : glyphosate (round up) et son produit de décomposition (ce n'est pas la seule source) : l'AMPA.

AIPPNE – Mairie de Vaux le Pénil – rue des Carouges – 77000 Vaux le Pénil
a.aippne@laposte.net